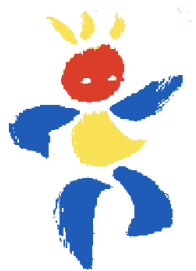


LE PROJET EPEP DOIT ETRE ABANDONNE



SNUipp-FSU

Monsieur le Premier Ministre,

L'article 86 de la loi pour les libertés locales (dite loi de décentralisation) d'août 2004 autorise l'expérimentation d'Etablissements Publics d'Enseignement Primaire. Introduit au milieu des vacances, cet article n'avait été l'objet d'aucun débat avec les parlementaires, pas plus qu'avec les organisations syndicales, les associations des parents, les organisations d'élus.



SE-UNSA

Plus de deux ans après, toujours sans réelles discussions, le ministère prévoit de publier le décret d'application. La méthode et le contenu du projet ministériel sont unanimement contestés par toutes les organisations syndicales, par les fédérations de parents d'élèves, par les élus et l'Association des Maires de France. Il ne s'est trouvé qu'une voix au Conseil Supérieur de l'Education, celle du MEDEF, pour approuver le projet de texte.

Nous demandons l'engagement d'une réflexion nationale sur l'organisation et le fonctionnement des écoles avec les représentants des parents, des élus, des enseignants et des associations.



SGEN-CFDT

En attendant et dans ces conditions, il est inconcevable que soit mise en oeuvre une décision qui ouvre la porte à un bouleversement du statut des écoles et des personnels, du fonctionnement de l'école primaire et des relations parents/élus/enseignants, par la mise en place d'un Conseil d'Administration composé majoritairement d'élus dont les prérogatives iraient du vote du budget et du règlement intérieur au vote du projet d'établissement, y compris dans sa partie pédagogique.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, d'abandonner le projet de texte EPEP.

De plus, dans ce contexte, nous demandons la levée des sanctions contre les directeurs.

NOM ET PRÉNOM	ÉCOLE	SIGNATURE

À renvoyer à SNUipp.28 – 3 rue Louis Blériot – BP 81125 Champhol – 28304 MAINVILLIERS Cedex